



NEWS RELEASE

Déclaration du Centre Carter concernant les menaces pesant sur la démocratie en Tunisie

TUNIS, TUNISIE (4 avril 2023) — Le Centre Carter est alarmé par l'arrestation de plusieurs acteurs politiques par le gouvernement tunisien au cours des dernières semaines, ainsi que par le refus d'autoriser des manifestations pacifiques. Ces actions représentent une menace directe et croissante aux institutions démocratiques en Tunisie.

Le Centre appelle les autorités tunisiennes à garantir que les droits et libertés inscrits dans la constitution soient respectés et appliqués à tous de manière égale. Le Centre renouvelle également son appel aux dirigeants tunisiens pour qu'ils s'engagent dans une consultation large et inclusive afin de remédier aux lacunes de la Constitution de 2022 et des décrets-lois émis par le président depuis le 25 juillet 2021. Le parlement nouvellement élu devrait activement surveiller et contrôler les actions de l'exécutif et du gouvernement et contribuer à rétablir l'équilibre entre les trois pouvoirs de l'État.

Parmi les personnes arrêtées depuis le 1^{er} février figurent des personnalités politiques, d'anciens juges et responsables gouvernementaux, des hommes d'affaires, des syndicalistes et des journalistes. Certaines de ces arrestations ont été effectuées sur la base de vagues accusations de "conspiration contre l'État" et sans qu'aucune preuve précise n'ait été rendue publique. Ces arrestations constituent une violation fondamentale des protections constitutionnelles du peuple tunisien ainsi que des droits stipulés dans les traités internationaux ratifiés par le gouvernement tunisien, notamment le droit à la présomption d'innocence « jusqu'à ce que sa culpabilité soit établie au cours d'un procès équitable ».

Les arrestations de plusieurs opposants politiques présumés du président Kaïs Saïed font suite aux déclarations du président diabolisant ceux qui se sont opposés à son programme politique depuis le 25 juillet 2021. En l'absence de preuves spécifiques, le public a l'impression que les personnes arrêtées illégalement ont été ciblées pour avoir exercé leurs droits à la liberté d'opinion et d'expression garantis par la constitution.

L'interdiction illégale des manifestations pacifiques est également préoccupante. La constitution de 2022 et les traités internationaux ratifiés par le gouvernement tunisien garantissent aux citoyens la liberté de réunion. Cependant, le gouverneur de Tunis a rejeté la demande d'un groupe d'opposition de manifester pacifiquement le 5 mars contre les arrestations arbitraires. Bien qu'il soit rassurant qu'aucune personne participant à la manifestation n'ait été arrêtée, le Centre est préoccupé par le fait que le droit des Tunisiens aux libertés de réunion et d'expression n'est pas respecté.

Le Centre reconnaît le droit des autorités tunisiennes d'arrêter et de détenir les personnes qui violent des lois pénales légitimes. Cependant, lorsque les personnes arrêtées sont des opposants politiques au président, il incombe particulièrement aux autorités de faire preuve d'une totale transparence et au système judiciaire d'agir en tant que branche indépendante du gouvernement et de protéger les droits des personnes arrêtées.

Tout procès doit se dérouler dans le cadre d'un pouvoir judiciaire indépendant qui n'est soumis à aucune pression indue et dans le cadre de procès équitables où la présomption d'innocence est respectée. Pour que les autorités tunisiennes respectent les droits des citoyens et l'indépendance de la justice pour protéger ces droits, le président doit prendre rapidement des mesures pour mettre en place la Cour constitutionnelle.

La décision du président au début du mois de mars, d'émettre des décrets-lois modifiant le cadre électoral quelques jours seulement avant la mise en place du parlement nouvellement élu, est également alarmante. Cette action perpétue la tendance à modifier des lois par décret présidentiel plutôt que par des normes démocratiques, et empêche le parlement d'exercer son rôle législatif. Les changements apportés à la loi électorale auront des conséquences importantes sur les principes de décentralisation en Tunisie, y compris la dissolution anticipée des conseils municipaux. Selon les normes internationales, les lois électorales ne devraient être modifiées qu'après un large consensus.

Finalement, le Centre souscrit aux recommandations du groupe de travail sur l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies sur la Tunisie et exhorte les autorités tunisiennes à mettre rapidement en œuvre les recommandations proposées. Celles-ci comprennent :

- La mise en place de la Cour constitutionnelle.
- L'harmonisation des lois tunisiennes avec les conventions internationales ratifiées dans le domaine des droits de l'homme.
- Le renforcement des institutions démocratiques.
- La protection des droits civils et politiques.
- La garantie de la séparation des pouvoirs et de l'indépendance du système judiciaire.
- Le renversement des politiques qui compromettent l'indépendance du pouvoir judiciaire et l'adoption d'une loi protégeant le pouvoir judiciaire de l'intervention du pouvoir exécutif.

Contexte

Le Centre Carter est présent en Tunisie depuis 2011. Il a observé les élections de l'Assemblée Nationale Constituante de 2011, les élections présidentielles et législatives de 2014 et 2019, ainsi que le processus d'élaboration de la Constitution qui a abouti à l'adoption de la Constitution de 2014.

###

Contact : À Atlanta, Maria Cartaya, maria.cartaya@cartercenter.org
À Tunis, Don Bisson, don.bisson@cartercenter.org

Le Centre Carter

« Lutter pour la paix. Combattre la maladie. Bâtir l'espoir. »

Le Centre Carter est une organisation non gouvernementale à but non lucratif qui a contribué à l'amélioration de la vie des habitants de plus de 80 pays en œuvrant à la résolution des conflits, pour l'avance de la démocratie, des droits de l'homme et des opportunités économiques, pour prévenir les maladies et pour améliorer les soins psychiatriques. Le Centre Carter a été fondé en 1982 par l'ex-président des États-Unis, Jimmy Carter, et par

l'ex-première dame, Rosalynn Carter, en partenariat avec l'Université Emory, pour faire progresser la paix et la santé dans le monde.

Visitez notre site Web CarterCenter.org | Suivez-nous sur Twitter [@CarterCenter](https://twitter.com/CarterCenter) | Suivez-nous sur Instagram [@thecartercenter](https://www.instagram.com/thecartercenter) | Aimez-nous sur Facebook [Facebook.com/CarterCenter](https://www.facebook.com/CarterCenter) | Regardez-nous sur YouTube [YouTube.com/CarterCenter](https://www.youtube.com/CarterCenter)